



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

Nombre de conseillers :
ID : 033-213302615-20250606-2025_06_01-DE

S²LO

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_06_01

Objet : admission en non-valeur de créances

L'an deux mille VINGT CINQ, le 4 juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. ROCHER Dominique, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BIBENS Sylvain, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absente

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme PARET Aurélie, Mme MASIN Claudie, M. VERBRUGGHE Manuel

Exclus :

Procurations : Mme FLEURY Aurore à M. LAGARDE Dominique, Mme PARET Aurélie à M. GATINEL Didier, Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire présente deux listes créances éteintes pour les admettre en non-valeur.

Il s'agit de la liste 7043340231 pour un montant de 3 601.74 € et de la liste 7096540131 pour un montant de 2 852.88 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité l'admission en non-valeurs des créances éteintes ci-dessus.

A Lussac, le 4 juin 2025

Le Maire,

Didier GATINEL

